

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Présents..... 10
 Votants..... 14
 Procurations..... 4
 Absent..... 1

Date de la convocation : 06/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 13 juin à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS : Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 6**DELIBERATION N° 3**
**MARCHES HEBDOMADAIRES, ORGANISATION DE LA BROCANTE, DE LA FOIRE AUX
 LIVRES ET DES DIVERSES MANIFESTATIONS A L'OCCASION DES FETES**

Vu la délibération n° 5 du 12 juillet 2019, qui concerne la brocante,

Vu la délibération n° 7 du 24 mai 2019, qui concerne les marchés hebdomadaires,

Au vu de la baisse de fréquentation du **marché du dimanche**, afin de redynamiser celui-ci, de sécuriser la circulation sur la RD 999 et la RD 341 et après une consultation auprès des exposants, il est proposé de regrouper le marché traditionnel du dimanche matin en deux périodes.

- De juin à août : Avenue Mouret et Place de la mairie
- De septembre à mai : Sous les halles, sur le parvis de l'église et sur le parking devant les halles.

Monsieur le Maire précise qu'un **marché de producteurs** de la commune se tient tous les jeudis matin de l'année sur le parvis de l'église.

La gratuité du droit de place des marchés hebdomadaires est maintenue pour l'année 2023.

La **Brocante** (1^{er} dimanche d'août) sera installée dans la continuité des exposants du marché vers le parc, le boulodrome et le chemin du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que le droit de place « brocante » est maintenu à 1,50 € le mètre linéaire.

L'organisation de la **Foire aux Livres** est inchangée (3^{ème} dimanche de juillet).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ces différents points.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **ACCEPTE** que le marché hebdomadaire du dimanche matin soit déplacé aux endroits précités selon les périodes énoncées ci-dessus.

- CONFIRME que le tarif du droit de place pour la brocante est de 1,50 € le mètre linéaire.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le1.3..JUN.2023...
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 13 JUN 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.